



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-263500738-20230411-PV_CA_14022023-DE

*Procès-Verbal
Séance du Conseil d'Administration
14 février 2023*

*Convocation en date du
7 février 2023*

Le quatorze février deux mil vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BRETEIL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la Présidence de Madame OZOUX Isabelle, Maire.

Etaient présents : I. OZOUX, C. MANCHON, S. MOUZAN, M. GUEGUEN, L. MOUZAN, A. COIRRE

Excusés : A. CHEVALIER, M-J. MAUDET

Absents : P. CHENEDE

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Alain COIRRE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Présidente soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Décisions de la Présidente :

Date	Objet	Bénéficiaire	Montant TTC
14-oct.	DPE et diagnostics électriques "rue de la Chapellenie" et "27, rue de Montfort" + diagnostic parasitaire "rue Montfort"	AC ENVIRONNEMENT	672,00
20-oct.	Animation du repas annuel du CCAS du 26/11/2022, prestation en solo	Association Tournicotte	450,00
25-nov.	Changement de la plaque de cuisson du "101, rue de la Chapellenie"	GITEM, Montfort-sur-Meu	279,00
2023			
03-févr	Changement deux radiateurs logement "102, rue de la Chapellenie"	BRICOMARCHÉ, Pleumeleuc	245,37
03-févr	Animation du repas annuel du CCAS du 25/11/2023, prestation en duo	Association Tournicotte	680,00

Séance du Conseil d'Administration du 14 février 2023



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-263500738-20230411-PV_CA_14022023-DE

1. Repas et colis 2022 : bilan

Madame la vice-présidente du CCAS présente le bilan du repas annuel du 26 novembre 2022 et de la distribution des colis effectuée à l'issue du repas, pour les personnes de 80 ans et plus n'ayant pu participer au repas.

1. Bilan financier

	Traiteur	Boulangerie	Coccimarket	Divers	Animation	Coût total	Nb bénéficiaires	Coût par bénéficiaire	Participations reçues
Repas	2 996,00	398,55	262,48	180,05	735,44 (4,50€ anim.)	3 834,08	95,00	40,36	576,00
Colis		1 306,00	927,42			2 233,42	82,00	27,24	
					Coût total	6 067,50			

2. Participation au repas

	80 ans et +	Accompagnants	70 à 79 ans	Élus & Membres CCAS	Animateur	Total
Nb inscrits	75	18	7	7 (2 hors CCAS)	1	101
Nb participants	62	18	7	7	1	95
Nb invités	161					

3. Rappel, bilan N-1 (2021)

	Coût total	Nb bénéficiaires	Coût par bénéficiaire
Repas 27 nov.	2 685,51	82,00	32,75
Colis de Noël	2 200,37	81,00	27,17
	4 885,88		

Le Conseil d'Administration en prend acte.

2. Repas annuel 2023 : fixation de la participation financière

Pour l'édition 2022, la participation financière demandée aux accompagnants et personnes âgées de 70 à 79 ans était de 18,00€.

Le repas est gratuit pour les personnes de 80 ans et plus.

Avec la hausse des denrées alimentaires, Madame la Présidente interroge les membres du CCAS sur l'opportunité de revoir la participation financière en la portant à 20,00€.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de fixer à 20,00€ la participation au repas du CCAS de 2023 pour les personnes âgées de 70 ans à 79 ans, les accompagnants et les élus.



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-263500738-20230411-PV_CA_14022023-DE

3. Cotisation annuelle UNCCAS

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que la cotisation annuelle pour adhérer à l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) est fixée à 197,94€ pour l'année 2023.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres, valide le renouvellement de l'adhésion du CCAS à l'UNCCAS moyennant une cotisation de 197,94€ pour l'année 2023.

4. Cotisation annuelle UDCCAS

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que la cotisation annuelle pour adhérer à l'UDCCAS35 (Union Départementale des CCAS d'Ille-et-Vilaine) est fixée à 149,32€ pour l'année 2023 selon le calcul : 3 733 habitants x 0,04€ par habitant.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres, valide le renouvellement de l'adhésion du CCAS à l'UDCCAS d'Ille-et-Vilaine, moyennant une cotisation de 149,32€ pour l'année 2023.

5. ADMR : convention d'objectifs 2023-2025

L'ADMR de Montfort-sur-Meu propose le renouvellement du contrat d'objectifs « services à domicile » pour la période 2023-2025, dans les mêmes conditions que le contrat d'objectifs actuel.

Dans ce cadre, le CCAS participera via une subvention déterminée annuellement selon la formule de calcul :

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours x 1,25€

Il est précisé que la participation de 1,25€ par habitant est inchangée.

Par ailleurs, l'ADMR demande à ce que l'on désigne trois représentants du CCAS pour la période 2023-2025.

Les délibérations 012/2020 et 013/2022 désignaient Isabelle OZOUX, Annie CHEVALIER, et Alain COIRRE comme représentants communaux.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- autorise Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs 2023-2025 tel que le projet a été présenté,
- désigne Isabelle OZOUX, Annie CHEVALIER et Alain COIRRE comme représentants de Breteil auprès de l'ADMR.



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-263500738-20230411-PV_CA_14022023-DE

6. Adoption du compte de gestion de l'exercice 2022

Le compte de gestion, établi par Monsieur le Trésorier principal de Montfort-sur-Meu, retrace les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2022. Il doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'entité.

Pour l'exercice 2022, le compte de gestion présente des résultats conformes à ceux du compte administratif du CCAS et n'appelle aucune observation ni réserve. Les montants globaux du compte de gestion 2022 ont été présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de ratifier le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal de MONTFORT-SUR-MEU pour l'exercice 2022, le compte de gestion n'appelant ni réserve ni observation de la part du Conseil d'Administration,
- d'autoriser Madame la Présidente à apposer sa signature sur le document comptable présenté.

7. Approbation et vote du compte administratif de l'exercice 2022

Réuni sous la Présidence de Madame Chantal MANCHON, le Conseil d'Administration se voit présenter le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame Isabelle OZOUX, Présidente, absente au moment du vote en vertu de l'article L.2121-14 du CGCT.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	39 304,31
Recettes	29 013,25
<i>Résultat de clôture de l'exercice</i>	<i>52 365,04</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 267,23
Recettes	5 000,00
<i>Résultat de clôture de l'exercice</i>	<i>- 992,11</i>

Après présentation du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatifs de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- acte la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que présentés et résumés.



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-263500738-20230411-PV_CA_14022023-DE

8. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice considéré au vu du compte administratif.

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 52 365,04€, que Madame la Présidente propose d'affecter comme suit :

Somme à affecter	52 365,04
Montant affecté au compte 1068 en section d'investissement <i>(au minimum, le montant du déficit d'investissement)</i>	30 000,00
Montant affecté au compte 002 "excédent antérieur reporté" en section de fonctionnement	22 365,04

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter au BP 2023 :

- en section d'investissement, au compte 1068, la somme de 30 000,00 €,
- en section de fonctionnement, au compte 002, la somme de 22 365,04 €.

9. Débat d'orientations budgétaires 2023

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Avant d'échanger sur les orientations budgétaires 2023, le Conseil d'Administration a reçu communication d'un rapport sur les orientations budgétaires contenant notamment des éléments sur l'activité 2022 du CCAS, l'évolution du budget ces dernières années, la dette du CCAS, et les actions et travaux à envisager pour l'année 2023.

Parmi les travaux il est à noter que le collectif du 1 rue de la Chapellenie nécessite une réfection de la toiture, ces travaux ayant été budgétisés en 2021 mais n'ayant pu être engagés durant ces deux derniers exercices comptables.

Afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, il convient également d'envisager la réalisation d'un programme plus global de travaux qui inclurait la réfection de la toiture, la mise en place d'une isolation, le changement des menuiseries extérieures, etc.



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-263500738-20230411-PV_CA_14022023-DE

Il est également à noter que la propriété du 27 rue de Montfort va très probablement être vendue. Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'office notarial chargé de la vente pourrait avoir de potentiels acheteurs, en scindant la maison du garage et nécessitant le recours à un géomètre pour matérialiser la servitude de passage.

Par ailleurs, l'année 2023 pourrait être marquée par l'entrée d'un logement, appartenant à la Commune, dans le dispositif des logements d'urgence. La demande d'ALT (allocation de logement temporaire) est formulée et dans l'attente d'un retour de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités).

Le Conseil d'Administration donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023.

10. Logement d'urgence : intégration du dispositif au 1^{er} avril 2023

L'un des projets du mandat consiste en la création d'un logement d'urgence destinées aux personnes victimes de violences intra-familiales.

Le logement, appartenant à la Commune, a été retiré de la convention locative conclue avec l'État afin de pouvoir le destiner à l'urgence.

La demande d'octroi de l'allocation de logement temporaire (ALT) a été formulée mais refusée par le service gestionnaire au titre d'insuffisance de crédits pour l'année 2022. En fin d'année, nous avons appris que l'une des communes du Pays de Brocéliande souhaitait quitter le dispositif. Nous avons saisi cette opportunité pour que l'ALT dont ce logement bénéficiait puisse nous être reversé.

Actuellement, nous n'avons pas de réponse définitive mais sommes optimistes et envisageons l'intégration du dispositif au 1^{er} avril 2023, avec la signature d'une convention avec la Commune pour la gestion de ce service.

Après discussion et à l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration :

- valide l'intégration du dispositif au 1^{er} avril 2023,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention de gestion entre la Commune et le CCAS,
- autorise Madame la Présidente à représenter le CCAS et la Commune de Breteil auprès du CCAS de Montfort-sur-Meu, qui pilot le dispositif du Pays de Brocéliande,
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2023.



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-263500738-20230411-PV_CA_14022023-DE

11. Transfert de la vice-présidence du CCAS

Par délibération 012/2023 du 16 janvier 2023, le Conseil Municipal a désigné Madame Marie GUEGUEN en qualité de conseillère municipale déléguée à l'action sociale.

A ce titre, il est proposé que Madame GUEGUEN remplace Madame MANCHON en tant que vice-présidente du CCAS, à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- valide le transfert de vice-présidence du CCAS de Madame MANCHON à Madame GUEGUEN,
- précise que l'information sera communiquée à l'ensemble des partenaires.

Informations diverses

Vente du bien sis 27, rue de Montfort

Madame la Présidente détaille les informations contenues dans le DOB et explique qu'il est probable que la propriété soit vendue en dissociant le garage de l'habitation.

Animations séniors

Les membres présents sont informés de la programmation et l'organisation d'animations destinées aux 70 ans et plus de manière trimestrielle. Il est indiqué qu'il n'y a actuellement aucune inscription à Breteil pour les animations proposées pour ce premier trimestre 2023 mais qu'il est nécessaire d'attendre la fin de l'année pour faire un bilan de cette expérimentation trimestrielle.

L'abaissement de l'âge de 70 ans est évoquée car les animations pourraient intéresser un panel plus conséquent avec l'intégration des 60-70 ans.

Louissette MOUZAN suppose une appréhension des plus de 70 ans à se retrouver nombreux dans un lieu clos, la période Covid ayant eu un effet néfaste en termes de solitude et repères sociaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
Mairie
13, rue de Montfort
35160 BRETEIL

C.C.A.S DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-263500738-20230411-PV_CA_14022023-DE

**Procès-verbal validé
par le Conseil d'Administration du CCAS
lors de sa prochaine séance**

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Présidente	OZOUX	Isabelle	
Secrétaire	COIRRE	Alain	